

SCHWEIZ, DEPART. DES AEUSSERS

N^o _____

Bas _____ 18

14 Avril 1892

Réunion au Ministère du Commerce à 10 heures du matin

M^r Jules Roche est assisté de MM. Roume et Chandeze.

Il se fait donner par M^r Roume un résumé des demandes suisses; cet exposé est fait par M^r Roume avec l'intention marquée d'atténuer nos demandes, de leur donner une apparence plutôt modérée & semble impliquer de la bonne volonté de la part de son auteur.

M^r Roche n'en exprime pas moins, dans des termes énergiques, la conviction que, pour réussir, il faut absolument que la Suisse se restreigne à un petit nombre d'articles; qu'elle prenne les plus importants, qu'elle nous les désigne; plutôt de forts concessions sur un très petit nombre d'articles essentiels, que d'éparpiller l'effort sur un grand nombre de points. — Le Parlement français est dans un état d'esprit dont on doit avant tout tenir compte; or à l'époque de l'Espagne, par exemple, il y avait à sauver une



exportation française de 150 millions dont environ
 100 millions de produits manufacturés; on le pourrait
 ce se montrant non pas raisonnable mais simplement
 énergiquement protectionniste sur les vins; le parlement a refusé; il
 n'a pas woulu voir clair. Sans dire que quos
Jupiter perdere vult, demontat, il est nécessaire
 de se mettre en présence du bloc parlementaire &
 de le détailler. Si la Suisse demande des concessions
 aux agraires français (vaches, lait, fromages, bois),
 et aux horlogers, & aux brodeurs, et aux fabricants
 de tifs de soie, chacun le comprendra, parce
 que c'est la l'épave même de la vie suisse
 sans répercussion sur d'autres Etats. Mais si
 la Suisse entend grouper contre elle les cotonniers
 français, puis les métallurgistes ou constructeurs
 de machines, sans compter la chapellerie, la
 bonneterie, il n'y a aucune chance d'aboutir
 dans le Parlement. Il n'y a pas même de

chances très précises d'aboutir au sein du Cabinet, or
 MM. Lorbet & Ricard ne sont pas des éléments
 sur lesquels il faille compter avec sécurité. — La
 Suisse, si elle veut une entente, et si elle a le
 sentiment de l'état d'esprit parlementaire français,
 doit faire porter l'apparence extérieure de ses demandes
 sur le moins de points possibles.

A ces arguments, nous avons répondu qu'en dehors
 de ces quatre industries dites nationales, il était
 indispensable d'obtenir le concours d'un certain
 nombre d'autres branches pour qu'un arrangement
 fût acceptable; c'est ainsi que, sur l'industrie
 cotonnière, la bonneterie & les machines, si
 nous n'obtenons rien, nous n'aurons pas de
 majorité pour approuver un accord. — Le
 Conseil fédéral a déjà éliminé un très grand
 nombre de demandes, & celles que nous avons
 présentées ne sont que les plus essentielles. —

Nous avons nous mêmes pris la responsabilité de dépasser nos instructions en demandant à entendre que certaines spécialités devaient avant tout être prises en considération, ce qui permettrait plus facilement de répondre à nos demandes sur l'ensemble de certaines grandes industries d'intérêt européen autant que franco-suisse. — Dans ces conditions, avons-nous conclu, & malgré notre sentiment très vif des difficultés parlementaires du gouvernement français, nous ne pouvons pas prendre de nous de restreindre le nombre de nos demandes.

Nous avons fait aussi un exposé de rapports numériques entre la Suisse et la France en remettant une note basée sur les renseignements statistiques fournis par le Département fédéral des Affaires étrangères à Neuchâtel^{††}, & qui sera envoyé en copie. — Plusieurs chiffres ont dû être vérifiés & modifiés. — à cette occasion, nous

†† par lettre du 9 avril

« nous pas manqué de relever le fait qu'en
 guerre de tarif entèrrait certainement à la
 France une grande partie de ses importations en
 Suïse au profit de l'Allemagne pour certains produits,
 & au profit de l'Autriche, de l'Italie & d'autres
 États; qu'en accordant à la France en faveur le
 traitement de la nation la plus favorisée, alors que
 nous appliquions le tarif général aux produits
 italiens, la Suïse avait donné une preuve
 très marquée de ses intentions conciliantes &
 de sa sympathie, ce qui n'avait pas été sans
 inconvénients lors des dernières négociations avec
 l'Italie — cet État ayant prétendu avec une
 certaine raison que nous avions deux poids & deux
 mesures dans nos relations avec nos voisins; que
 si les pourparlers actuels s'honoraient devant les
 résolutions du Parlement français, il nous serait
 absolument impossible de continuer à la France
 le traitement de la nation la plus favorisée, ce qui

ne tendrait probablement pas à entraîner un relèvement des taux de notre tarif général sur les articles intéressant spécialement la France. — que les chambres de commerce françaises redoutent moins des tarifs généraux élevés que des droits différentiels — et enfin que la clause de la nation la plus favorisée n'offrira probablement de longtemps aucune valeur pour nous à l'entrée en France tandis qu'elle implique déjà actuellement, à l'entrée en Suisse, des réductions sur 62 millions de produits français & des liaisons sur 38 millions, soit un ensemble de cent millions. —

M. Roche a répondu qu'on pourrait compter sur lui pour faire valoir devant le Parlement français tous les arguments qui seraient de nature à convaincre celui-ci; qu'il

n'avait pas peur de la lutte, mais qu'il avait le
besoin de chercher à l'engager seulement sur
des positions & avec des éléments permettant le
succès. — qu'il allait donc, avec ses collaborateurs,
examiner tous nos demands sans distinction;
qu'il promettait de nous donner tout ce qu'il
pourrait; qu'il quitterait Paris demain pour
se rendre dans l'Isère, où on lui enverrait chaque
jour les courriers, en sorte que, même pendant
son absence, il ne manquerait pas de suivre ^{à Paris} les
études auxquelles M. Roume & M. Chauvignat vont
de livrer — que si ces derniers avaient besoin
d'informations, ils nous les demanderaient — &
qu'ainsi on pourrait, au moment où l'on
aurait de nouvelles réunions, être au possessoire de
tous les éléments nécessaires. — M. Roche a parlé
de son retour pour le 10 Mai;

Quant à la durée des arrangements à prendre, M^r Jules Roche ne croit pas possible de lier les tarifs croissants ou à faire pour plus d'une année, ou ce sens qu'il admettrait des engagements indéfinis ^{en matière} dénonçables en tout temps à un an d'échéance.

Quant à la forme des arrangements, M^r Roche voudrait deux lois intérieures séparées, par lesquelles, dans chaque pays, on abaisserait ces tarifs pour certains articles déterminés. — Nous avons répondu que la forme d'une loi intérieure offrait en Suisse des inconvénients à cause du référéndum, & M^r Roche désirerait éviter des réclamations sur la forme, quand il y a déjà tant de difficultés sur le fond. — Nous pensons qu'il y aura moyen d'aboutir à régler cette question de forme.

Considérations finales

Ainsi que nous l'avons fait remarquer à M^r Joly Roch, il nous paraît impossible d'espérer une majorité dans notre Parlement si l'industrie cotonnière & celle des machines ne reçoivent pas des satisfactions.

Notre tâche nous paraît être que pendant la période consacrée en France à l'examen de nos demandes, il conviendrait de rechercher les spécialités les plus indispensables & les plus intéressantes.

M^r Gremer-Frey part ce soir pour Zurich & aura l'occasion de s'entretenir verbalement avec Monsieur le Conseiller fédéral Drey des travaux, études & consultations qui sont nécessaires, du côté suisse, pour permettre d'achever les pourparlers avec la France.

Paris le 14 avril 1892